

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES NON BOURSIERS
ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

Rappel : Le règlement de la demi-pension se fait pour les 04 premiers mois (Septembre – Octobre – Novembre – Décembre 2024), puis par trimestre (Janvier – Février – Mars) et (Avril – Mai – Juin 2025).

Les parents non bénéficiaires de la bourse sont invités à régler la demi-pension au Collège, selon le calendrier suivant :

Lundi 10 – Mardi 11 – Jeudi 13 – Vendredi 14 février de 08h00 à 12h00.

Pas de règlement le mercredi.

Janvier : 11 jours : 24,20 €

Février : 09 jours : 19,80 €

Mars : 10 jours : 22,00 €

Total : 30 jours : 66,00 € à régler déduction faite d'1 jour (mardi 21 janvier – pas de DP)

- 3 modes de paiement : ESPECES – CHEQUE – CARTE BLEUE
- Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées.

La Principale,

Sandrine VICTORIN

